

Ensoleillé aujourd'hui et demain dans les régions de la Superfrancofête, de Baie-Comeau, de Sept-Îles, de Rimouski et de la Gaspésie.
Les détails, page 2



Les constructeurs menacent de fermer les chantiers

MONTREAL (PC) — L'Association de la construction de Montréal (ACM) a décidé, hier, d'ordonner la fermeture de tous les chantiers, si la Fédération des travailleurs du Québec n'acceptait pas le maintien du décret.

Au cours d'une assemblée des membres, l'ACM a en outre décidé d'entreprendre des poursuites judiciaires contre la FTQ et d'exiger du gouvernement provincial la convocation de la commission parlementaire du travail.

La résolution que l'assemblée générale a adoptée à cet effet fait

valoir la nécessité de réagir contre l'attitude de la FTQ-Construction, "qui a repris de plus belle ses actes de harcèlement contre les employeurs depuis le retour des vacances".

Le mandat que la direction de l'ACM a reçu de ses membres prend la forme d'un ultimatum. La résolution stipule qu'une dernière chance doit être tentée pour établir un dialogue entre les associations patronales, le ministère du Travail, et les syndicats dans le but de trouver le moyen de maintenir le décret actuel.

Si ce dialogue se révèle infructueux après cinq jours ouvrables, l'ACM pourra alors mettre en application les mesures prévues par l'assemblée générale de ses membres.

La résolution prévoit notamment que l'Association de la construction de Montréal portera plainte devant les tribunaux contre les bureaux de placement syndicaux en vertu de la Loi des enquêtes sur les coalitions.

Selon les entrepreneurs, la FTQ-Construction utilise ces bureaux, qui tombent sous son entier contrôle, pour priver de main-d'œuvre les

entrepreneurs qui refusent de signer les mini-ententes et pour punir les ouvriers qui acceptent de travailler pour ces mêmes entrepreneurs.

L'assemblée générale des membres a par ailleurs bruyamment manifesté son mécontentement à l'endroit du gouvernement Bourassa, déplorant notamment l'attitude du ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, depuis le début de ce conflit de la construction.

8 millions perdus

Accusant eux aussi le gouvernement de ne pas renforcer les lois, 16 compagnies d'importance, spéciali-

sées dans le domaine de la construction, ont réclamé son intervention afin de régler ce problème de travail.

Insistant plus particulièrement sur les problèmes sevrissant dans le domaine de la construction industrielle, ces compagnies estiment que dans la situation présente des millions de dollars sont perdus et que des millions de dollars sont versés pour un travail improdutf.

Ces compagnies avancent même que des entrepreneurs pourraient être forcés de fermer leurs chantiers à cause des ralentissements de travail.

Une police tolérante "au boutte" et fascinée

Plus d'un demi-million de francophones ont foulé l'herbe des Plaines d'Abraham, au cours des sept derniers jours! "Au moins" 550,000, pour être un peu plus précis. Les espoirs que nourrissaient les organisateurs de la Superfrancofête sont dépassés, après seulement une semaine d'activités.

Jamais Québec n'avait vu parader autant de beau monde. Jamais policiers n'avaient vécu de tels attroupements.

Plus de 330 cas de premiers soins, dont certains ont nécessité l'hospitalisation. Trente-six enfants disparus, puis retrouvés grâce au système de communications de la Sûreté du Québec. 603 journalistes venus de tous les coins du monde pour "couvrir" la plupart des festivités. Quelque 200 policiers de la SQ, assistés du chien Fritz et de son maître, et de quelques agents du Bureau des enquêtes criminelles et de l'Escouade régionale alcool-moralité(ERAM).

Et malgré cette organisation monstre, ces fous records et ces attroupements imprévus, 15 personnes seulement ont été mises en état d'arrestation (trois pour tapage ou entrave et 12 en vertu de la Loi sur les stupéfiants).

Que se passe-t-il? Les policiers sont-ils tolérants "au boutte" ou sont-ils fascinés par les spectacles? "Je répondrais oui aux deux questions", m'a confié un agent qui commençait son "travail", en fin d'après-midi, hier. Il semblait heureux et déjà, il regardait tout autour de lui au cas où il se produirait quelque "minifranco-spectacle" improvisé, qu'il avoue savourer comme simple spectateur.

Chose certaine, si l'attitude des policiers était tout autre, genre sévère ou provocateur, l'ambiance et l'atmosphère changeraient radicalement et tout le monde serait "sur les nerfs".

Qui n'a pas humé la "bonne" ou forte odeur de "pot"? Qui n'a pas vu des groupes de jeunes se passer les "joints" de main à main? Si, si, vous l'avez remarqué, de la même manière que les policiers.

"Pendant ce temps-là, ils ne font aucun trouble", continue mon interlocuteur, qui a les yeux rivés sur trois jolies Vietnamiennes. "As-tu vu si elles sont belles!"

Les chiffres parlent par eux-mêmes: ces agents ne sont pas là pour faire du trouble ou semer la panique. Ils font acte de présence, dans un premier but de protection, et dans un deuxième de "au cas où"...

Ca ne veut pas dire que tout est permis, bien au contraire. Mais l'attitude policière y est pour beaucoup, dans le déroulement pacifique des activités. La mine réjouie de ces agents qui rentrent au travail sur les Plaines est, sans contredit, la plus belle preuve de cet esprit de fête qui battra son plein pendant cinq jours encore!

Inutile donc de tenter d'établir des comparaisons avec le célèbre carnaval de Rio, où les centaines de milliers de participants attendent patiemment le déroulement des festivités pour régler leurs comptes.

On sait que cette ville du Sud enregistre, à chaque carnaval, de nombreux meurtres, quelques milliers de blessés, des centaines de morts et un nombre incroyable de délits de toutes sortes.

Guy DUBE



La Superfrancofête n'est pas réservée aux jeunes: partout, devant toutes les scènes, des personnes de tout âge embarquent dans la fête.

L'assassinat de l'ambassadeur embrouille les négociations

(D'après UPI, AFP, Reuter et PA) — On estimait hier à Londres que le meurtre de l'ambassadeur des Etats-Unis à Nicosie et les réactions suscitées par les violentes manifestations anti-américaines à Chypre et en Grèce risquent de rendre plus difficiles les tentatives visant à faire redémarrer les négociations sur le problème chypriote.

Cependant, comme le souligne le New York Times aujourd'hui, il est certain qu'un pas essentiel vers la restauration de la paix sera fait si la Turquie tient sa promesse faite hier au secrétaire d'Etat Kissinger d'un retrait négocié d'une partie du territoire qu'elle a occupé et d'une réduction des forces sur l'île.

M. Kissinger a déclaré hier en effet que de telles assurances lui avaient été faites le matin même par le premier ministre turc Bulent Ecevit.

Mais dans l'affaire de Chypre, le

département d'Etat semble s'effacer devant le Foreign Office puisque les Etats-Unis approuvent sans réserve l'initiative britannique dont on ignore encore la teneur et renoncent à se mettre en avant. M. Kissinger a de toute façon bien fait comprendre hier qu'il n'avait pas l'intention d'intervenir personnellement dans toutes les crises étrangères.

Au plan diplomatique, cela est de bonne guerre car la Grande-Bretagne est garante du respect des accords de 1960 sur Chypre. Puisque le risque d'affrontement direct gréco-turc semble s'éloigner, Washington préfère évoluer prudemment.

Mais la reprise des négociations n'est pas pour demain car le gouvernement britannique, qui s'est donné environ une semaine pour faire accepter par ses quatre partenaires

(Suite à la page 6, 5e col.)



M. Jos-L. Hardy qui a travaillé pendant 46 ans comme journaliste au Soleil à la section des faits divers est décédé, hier, d'une crise cardiaque.

A Québec aujourd'hui	21
Annonces classées	38 à 47
Arts et lettres	20-21
Bandes dessinées	47
Bridge	45
Décès	35
Economie-finance	30 à 32
Famille	13
Horoscope	46
Mot mystère	38
Mots croisés	42
Page documentaire	5
Sport	23 à 27
Télévision	8 et 35

Appel à l'aide des francophones non-québécois

par Suzan PARE

Sans l'adoption de nouvelles mesures de promotion culturelle, la situation des communautés francocanadiennes sises hors du Québec demeure inquiétante.

Voilà l'un des thèmes majeurs discutés à la rencontre internationale des animateurs francophones, se terminant aujourd'hui, alors que 125 représentants des minorités francophones du Canada ont eu l'occasion de tracer ensemble un programme de revendications pour les prochaines années.

En effet, bien qu'ils se réjouissent de l'instauration du Conseil supérieur de langue française au ministère de l'Éducation de l'Ontario, et de la création du Centre culturel franco-manitobain, les délégués n'y voient cependant que le prélude à une action de plus grande envergure.

Selon eux, il est grand temps d'exposer aux autorités gouvernementales la nécessité des mesures suivantes:

- mise sur pied d'une politique recouvrant tous les secteurs sociaux: réseau scolaire, éducation permanente, média d'information et communications, et une juste représentation au niveau des différents paliers de décision.

- accroissement des moyens financiers et des ressources techniques destinées à l'animation culturelle.

- inauguration d'un réseau complet de diffusion culturelle à l'intérieur de chaque province, assure par la présence de personnes-ressources spécialisées; programmes plus nombreux pour l'échange de spécialistes francophones

- augmentations des subventions prévues dans le cadre des programmes fédéraux

- établissement par le gouvernement québécois, d'une politique précise et programmée spécialement au bénéfice des communautés francophones de l'extérieur du Québec.

Par ailleurs, un des organismes présents à la rencontre, le Conseil interprovincial de la diffusion de la culture, a donné l'assurance qu'il appuierait les requêtes des francophones devant le CRTC pour les régions où leur grand nombre justi-

(Suite à la page 6, 3e col.)

"Bourassa saborde l'industrie maritime"

par Roch DESGAGNE

Le rapatriement de l'Institut de Marine de Québec à Rimouski, exécuté unilatéralement par le premier ministre Robert Bourassa, en l'absence des trois ministres les plus concernés, est une décision politique qui menace de couler définitivement l'industrie maritime et la marine marchande du Saint-Laurent, à plus ou moins brève échéance. Cette décision ramènera la formation navale à la situation stagnante où elle se trouvait, il y a huit ou dix ans, estimant plusieurs spécialistes du secteur.

C'est ce qui ressort du tollé de protestations, marquées d'indignation et de déception, soulevé dans le monde maritime de Québec par la

décision du ministre de l'Éducation par interim, le premier ministre Bourassa, de centraliser l'enseignement des sciences maritimes à Rimouski.

Les autorités de l'industrie et de l'enseignement maritimes entendent dénoncer cette attitude qu'elles jugent injuste, dégoûtante et dictée par l'unique intérêt de la rentabilité politique.

Pour certains, l'Institut de marine apparaît comme une tentative pour raffaouter quelque peu le prestige de l'administration gouvernementale, dans l'opinion publique d'une région qui se sent abandonnée à la dérive économique...

Un "Watergate"

Pour le fondateur et directeur de

l'Institut maritime de Québec, le capitaine Jean-Paul Turcotte, c'est la fin de la véritable formation maritime au Québec, et cela constitue un désastre pour les Canadiens français, au sein de l'industrie maritime, où ils commencent à prendre des postes clés.

Selon le capitaine Turcotte, il y a peut-être sous cette affaire, tous les éléments d'un petit "Watergate", pour un premier ministre qui renverse, par une décision unilatérale, au moins trois arrêtés ministériels confirmant l'établissement de l'Institut de marine à Québec, depuis 1966.

"C'est du sabotage pur et simple,

(Suite à la page 6, 2e col.)



Le Soleil, Roland Marcoux

'Rumeurs sans fondement'

Le président du Conseil d'administration du SOLEIL, M. Jacques Francoeur, a nié catégoriquement ce matin qu'il soit question de transaction dans le cas du journal.

Aucune vente, aucun échange ni aucun achat n'est envisagé avec qui que ce soit, a déclaré M. Francoeur.

Le propriétaire du Soleil a fait cette déclaration à la suite d'articles publiés dans un journal de Québec à l'effet que M. Francoeur s'approprierait à échanger le Soleil contre le Montreal-Matin, filiale de La Presse, elle-même propriété du groupe Power Corp.

"De telles rumeurs sont sans fondement et elles ne peuvent être propagées que par des gens qui ont intérêt à semer la confusion, a conclu M. Francoeur."

Dénouement heureux

Les personnes qui semblaient en perte de vue, dimanche soir, au large de Saint-François, île d'Orléans, ont été rescapées par un citoyen de cette municipalité, qui ne veut pas de publicité.

C'est ce que la Sûreté de Québec a appris, hier après-midi, après avoir effectué des recherches une bonne partie de la journée. L'hélicoptère s'est rendu jusqu'à l'île-aux-Grues, la Rive-Sud et la Côte-de-Beaupré jusqu'au cap Tourmente.

La SQ a reçu la collaboration de la Gendarmerie royale. Au cours de la nuit précédente, le remorqueur C.P. Paradis avait aussi sillonné les environs de l'île.

Les deux rescapés demeurent à Saint-François et ils ne veulent pas que leurs noms soient publiés. Ils ont réussi à diriger leur embarcation renversée vers la pointe d'Argenteau qui est la partie Est de l'île la plus avancée. C'est dans ce secteur qu'ils ont été secourus. L'alerte avait été lancée par une personne qui était au camp de vacances de Saint-François.

Convention ratifiée

OTTAWA (PC) — Quelque 700 membres de la section des préposés au matériel de bureau de l'Alliance de la fonction publique du Canada ont ratifié une convention collective valable pour 27,7 mois.

L'Alliance a fait savoir qu'aux termes du nouveau contrat, les employés obtiennent tous une hausse de salaire de 8,5 pour cent, rétroactive au 30 juillet 1973, une autre augmentation de \$500 rétroactive au 1er avril, et une troisième augmentation de 7,5 pour cent, qui entrera en vigueur le 1er octobre.

Bourassa saborde...

(Suite de la première page)

à cause d'un homme qui peut faire chanter le premier ministre", commente le capitaine Turcotte, affirmant que le député de Rimouski à l'Assemblée nationale, M. Claude Saint-Hilaire, s'est vanté, récemment, qu'il pourrait faire marcher M. Bourassa, que ce dernier lui avait fait une promesse et qu'il prendrait les moyens de la lui faire tenir.

Le capitaine Turcotte a en main un enregistrement des propos tenus par le député de Rimouski, et une copie a été expédiée au bureau du premier ministre. "En grattant un peu, on découvrirait sans doute un Watergate québécois...", conclut M. Turcotte.

Démissions massives

Les 13 professeurs à temps plein de l'Institut de marine de Québec, ainsi que leurs six collègues à temps partiel et le personnel de l'éducation des adultes de cette institution, ont signifié leur démission en bloc, en indiquant qu'ils refuseront, pour la plupart, d'aller à Rimouski.

L'Institut de marine de Québec était la seule école spécialisée au Canada à produire en grand nombre des brevets de deuxième lieutenant au long cours. En deux ans, à ses débuts, l'institution avait doublé le nombre d'officiers formés en 26 ans à Rimouski.

Enquête en profondeur

Dans un télégramme transmis, hier, au premier ministre Bourassa, le président de l'Association des propriétaires de navires du Saint-Laurent, M. Raymond Boissonneault, traduit la surprise et l'indignation des entreprises touchées par une décision qui ne tient aucunement compte de l'avenir de l'industrie maritime de Québec. Une étude en profondeur sera faite sur toutes les circonstances qui ont entouré cette décision.

Un administrateur du Groupe maritime de Québec, M. Richard Gaudreau, croit que la situation va amplifier le problème du manque de main-d'œuvre qualifiée sur les navires côtiers.

Pour sa part, le président de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec, M. Pierre Tremblay, exprimant ses regrets de voir le projet de l'Institut de marine de Québec échouer, espère que la société inter-port viendra, enfin, compenser, comme moyen d'assurer le renouveau économique du port de Québec.

Le président de la Communauté urbaine de Québec, M. Armand Trottier, dénonce également le caractère politique de la décision rendue en fin de semaine.

Il a été impossible de connaître l'opinion des ministres Raymond Gagneau et Bernard Lachapelle, deux députés de Québec qui ont travaillé à l'implantation définitive de l'Institut de marine dans le port de Québec. On répond qu'ils sont en vacances, à l'étranger.



Assassiné

L'ambassadeur américain à Chypre, M. Roger Davies, gît sur le plancher après avoir été abattu à l'intérieur de l'ambassade, à Nicosie. La tragédie s'est produite hier après-midi.

Appel à l'aide...

(Suite de la première page)

fiera l'instauration d'un poste de radio ou de télévision de langue seconde.

Selon Mme Marinette Lalonde, vice-présidente ontarienne au conseil d'administration du CORIAF (Comité d'organisation de la rencontre internationale des animateurs francophones), l'étape de la prise de conscience est terminée, et c'est celle de l'action, dont l'animation culturelle est un moyen, qu'il faut amorcer.

Secours aérien

OTTAWA (PC) — Le ministre canadien de la Défense a conclu certains accords qui lui permettraient l'usage, au cas d'urgence, d'appareils commerciaux.

Le ministre, M. James Richardson, a signé un accord à cette fin avec la société Air Canada, agissant au nom des sociétés aériennes. L'accord prévoit que si le ministère ne dispose pas d'un assez grand nombre d'appareils militaires en cas d'urgence, il pourrait utiliser ceux des sociétés aériennes.

Ces dernières se sont réjouies de la conclusion de cet accord. Un porte-parole gouvernemental a expliqué que les situations de crise, telles celle de Chypre, provoquent une demande accrue d'utilisation d'appareils pour le transport des troupes.

Par ailleurs, il semblerait que la planche de salut de la minorité francophone, en Ontario du moins, réside dans le désir des jeunes du secondaire d'assurer la relève.

Enfin, on nous signale avec regret que, pour bien des délégués francocanadiens, la rencontre aura été l'occasion de constater le voile d'ignorance qui entoure les Québécois vis-à-vis de l'existence des autres communautés francophones du pays.

Modèles 1975 de GM

OSHAWA, Ont. (PC) — Hier, à Oshawa, General Motors of Canada Ltd. a commencé la production de ses modèles d'automobiles 1975. Cependant, les assembleurs de camions, au nombre de 1,600 et qui sont payés à l'heure, sont entrés en vacances.

La production des camions a été stoppée, à cause d'une grève à l'A.O. Smith Corp., à Milwaukee, Wisconsin, à l'usine qui fabrique les châssis de camion de même que ceux du type Monte Carlo de la division Pontiac.

Selon un porte-parole de la GM à Oshawa, on poursuivra la production de la Monte Carlo jusqu'à ce que le stock de pièces soit épuisé. Il n'a pas donné de date pour l'arrêt de la production, mais il a assuré qu'aucun des assembleurs de la Monte Carlo ne serait mis à pied.

L'assassinat de l'ambassadeur...

(Suite de la première page)

son projet de "négociations véritables", sans ultimatum ni faits accomplis, n'entend pas à ce stade, présenter de plan de solution du problème, assure-t-on à Whitehall.

Après les sénateurs Abraham Ribicoff et Edward Kennedy, une nouvelle personnalité réclame la suspension de l'aide américaine à la Turquie. Le représentant démocrate Benjamin Rosenthal a annoncé hier qu'il présenterait un amendement visant à couper l'aide de 242 millions de dollars des Etats-Unis à la Turquie.

Le secrétaire d'Etat adjoint Arthur Hartman, (observateur américain aux pourparlers de paix de Genève sur Chypre,) qui déposait devant une sous-commission de la Chambre, a essuyé les critiques de certains membres du Congrès. Ces derniers ont déploré le manque de fermeté des Etats-Unis dans la crise chypriote. Le représentant Paul Sarbanes (démocrate du Maryland), d'origine grecque, a notamment reproché aux Etats-Unis de pratiquer, dans cette affaire, une politique "en faveur de la Turquie".

De son côté, M. Hartman a attribué les événements chypriotes à la "stupidité" de la junte militaire grecque renversée à Athènes.

Tué par hasard

L'ambassadeur des Etats-Unis à Chypre, Roger Davies a été tué au cours d'une violente manifestation qui s'est déroulée devant son ambassade en fin de matinée hier. Il a reçu une balle en pleine poitrine alors qu'il s'était réfugié avec les employés de l'ambassade, dans une pièce située au centre de celle-ci. La balle avait été tirée à travers les volets. Un secrétaire chypriote de 28 ans a également été tué en voulant porter secours à M. Davies.

Un millier de manifestants, des jeunes et des vieux, scandaient des slogans anti-américains et portaient des pancartes sur lesquelles on lisait les mots: "Kissinger Assassin", "L'Otan a détruit Chypre".

Plusieurs coups de feu, puis des rafales d'armes automatiques ont été tirés en l'air pendant plus d'une dizaine de minutes pour tenter de disperser la foule. Certains tirs ont certainement été dirigés vers les manifestants car, à un certain moment, on pouvait entendre les balles siffler. Une mitrailleuse lourde est entrée en action quelque part dans le secteur, alors que l'ambassade était entourée d'un épais nuage de fumée noire.

La confusion était alors générale. Un homme sortant son revolver, tirait en direction de l'ambassade pour se protéger, croyant que les tirs venaient de cette direction.

La foule avait tenté sans succès de forcer les portes de l'ambassade. Trois voitures de la mission diplomatique américaine ont été incendiées devant les bâtiments consulaires. De nombreuses grenades lacrymogènes ont alors été tirées en direction de la foule, sans qu'il soit possible de savoir si elles venaient de l'ambassade.

A ce moment, quelques manifestants ont réussi à forcer la grille d'entrée de l'ambassade et ont incendié deux voitures qui se trouvaient à l'intérieur de la cour. Toutefois, à aucun moment, les manifestants n'ont pu pénétrer à l'intérieur des bâtiments.

M. Davies était arrivé au début de l'été à Nicosie. Il était veuf. Ses deux enfants, un garçon et une fille, âgés d'une dizaine d'années, ont été évacués à Beyrouth, au début de la guerre.

Le journaliste Jos-L. Hardy meurt en plein travail

par Benoit ROUTHIER

M. Jos-L. Hardy, journaliste avantagusement connu à Québec, est décédé hier matin à l'âge de 67 ans et 11 mois, d'une crise cardiaque.

C'est en plein travail que la mort a surpris ce journaliste de 48 ans de métier.

Vers le minuit, travaillant à sa résidence, il s'est senti malade. Puis il a perdu conscience. Il fut transporté en ambulance à l'hôpital Jeffrey Hale où il rendit l'âme à deux heures, sans avoir repris conscience.

Ne en 1906, M. Hardy a connu les débuts du dur métier du journalisme à Québec en 1925 par exemple où son "premier salaire était de \$8 par semaine" et qu'il travaillait "de 2h de l'après-midi à 2h du matin avec une journée de congé, le samedi règle générale." "Mais il nous arrivait de travailler sept jours d'affilée" déclarait-il en 1972 à un confrère du Soleil, au moment où il prenait sa retraite pour cependant

reprandre le collier au Journal de Québec.

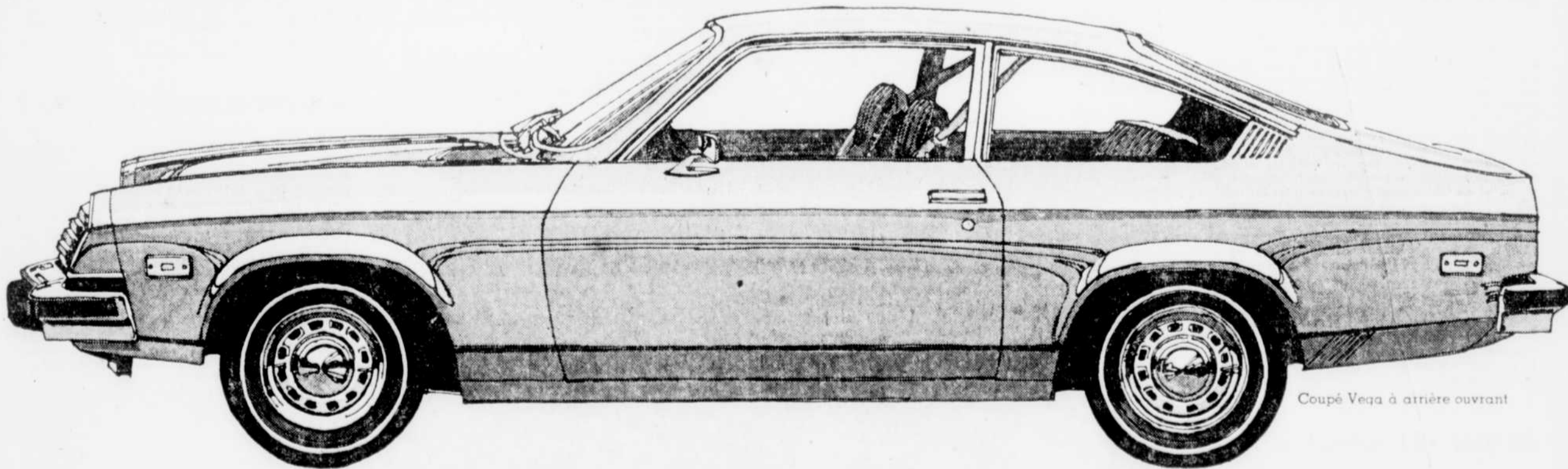
M. Hardy a travaillé pendant 46 ans au Soleil et fut toujours affecté à la couverture des "faits divers". Il a remporté plusieurs trophées dans son domaine et il fut à l'origine de la mise à jour de bien des scandales dont l'affaire Darabaner et les fraudes au Bien-Etre social pour n'en nommer que deux.

C'est toute une légende qui s'est créée au fil des ans "autour de ce petit homme terriblement actif qui aimait si fort son travail" et bien que l'homme soit parti, la légende ne s'éteindra pas de sitôt dans les salles de rédaction des journaux québécois.

M. Jos-L. Hardy laisse dans le deuil son épouse et quatre enfants à qui les confrères de M. Hardy offrent ici leurs plus sincères et econdoléances.

La dépouille mortelle sera exposé aux salons Sylvio Marceau, rue Saint-Vallier. Les funérailles auront lieu jeudi matin.

VEGA LA VOITURE D'AUJOURD'HUI QUE L'ON CONDUIRA ENCORE DEMAIN, DE PLUS EN PLUS ET POUR LONGTEMPS.



Coupé Vega à arrière ouvrant

La Vega se distingue par un ensemble de caractéristiques uniques qui répond largement aux exigences de conduite et aux habitudes de vie du conducteur moderne.

Pour ce qui est de l'économie, la Vega ne cède pas sa place. Pour ce qui est de l'élégance, la Vega reste en première place.

Ces lignes élégantes sont offertes dans une gamme de plusieurs modèles: l'économique

coupé classique 2 portes, le coupé classique LX de luxe, le coupé GT à arrière ouvrant d'allure sportive, la familiale classique ou GT des plus confortables et l'Estate, la plus luxueuse de nos voitures.

La fiabilité et les performances de chacun de ces modèles vous convaincront que la Vega n'est pas près de céder sa place. Ces performances, elle les

doit à son fougueux moteur 4 cylindres à arbre à cames en tête. Voilà la Vega.

Et c'est le bon moment pour acheter une Vega. Votre concessionnaire Chevrolet qui est en plein Festival estival vous offre une vaste gamme de modèles, couleurs et options.

Rendez-lui visite dès aujourd'hui et constatez par vous-même pourquoi plus de Canadiens achètent la Chevrolet.



Morin nie avoir proposé un plan à Bellemare

par Jean MARTEL

M. Claude Morin, membre de la direction du Parti québécois, a nié catégoriquement, hier, les faits qui étaient rapportés dans les journaux et qui révélaient qu'il avait rencontré M. Maurice Bellemare, chef intérimaire de l'Union nationale, pour lui proposer un plan qui permettrait de réaliser l'indépendance du Québec en dix ans au moins.

Cette nouvelle, qui provenait du quotidien montrealais Le Devoir, avait été reprise par la Presse Canadienne et paraissait dans Le Soleil d'hier. Le journaliste du Devoir, qui signait l'article, avait obtenu une interview de M. Bellemare à l'occasion de la campagne électorale que l'ancien député unioniste mène dans la circonscription de Johnson et l'avait interrogé sur divers sujets, dont celui de l'indépendance du Québec.

M. Bellemare déclarait, dans l'article, que M. Claude Morin l'avait rencontré pour lui soumettre un plan portant sur l'indépendance du Québec. Ce plan, disait-il, prévoyait une période minimale de dix ans pour réaliser l'indépendance.

M. Bellemare n'a pas dit où il aurait rencontré M. Morin, ancien candidat pé-

tion de Louis-Hébert; il a affirmé seulement que la rencontre avait eu lieu après son élection à la tête de l'Union nationale; donc, il y a peu de temps.

Or, M. Claude Morin a absolument nié tous ces faits. La dernière fois qu'il a rencontré M. Bellemare, c'était lorsque celui-ci était ministre dans le gouvernement de l'Union nationale, soit vers 1970.

Il ne sait trop comment expliquer ces déclarations de M. Bellemare. L'ancien député unioniste essaierait-il de ravir le vote de tous ceux qui s'opposent aux libéraux?

M. Morin croit que, s'il y a un parti de l'opposition qui doit regrouper les forces de ceux qui contestent le gouvernement libéral, ce n'est pas l'Union nationale. "Ce n'est pas un parti déclinant comme l'Union nationale qui peut regrouper les forces de l'opposition au Québec", de dire M. Claude Morin.

M. Morin nous a déclaré qu'il s'opposait à la manie qu'avaient certains péquistes de fixer la date de l'indépendance du Québec. D'ailleurs, il prépare actuellement des documents de travail qui seront soumis au congrès du Parti québécois cet automne et qui

contesteront cette "façon qu'a le PQ de programmer l'avenir". "Ce n'est pas comme ça la vie".

"Il est donc impossible, a-t-il dit, que je propose un plan pour réaliser l'indépendance en dix ans. C'est le contraire de ma pensée".

M. Morin a précisé que M. Bellemare avait peut-être mis la main sur un vieux document de travail du Parti québécois indiquant une période de temps pour réaliser l'indépendance. Si tel est le cas, l'esprit de ce document est bel et bien dépassé.

Giscard attend Trudeau

Paris, (d'après UPD) — Le gouvernement français espère que le premier ministre Trudeau effectuera une visite officielle, en octobre, dans le but de donner un nouveau départ aux relations entre les deux pays, affirmé des sources diplomatiques à Paris.

Une telle visite effacerait toute trace des "mauvais" souvenirs de 1967, alors que le général de Gaulle fit une visite et un discours mémo-

nable, à l'hôtel de ville de Montréal. Les rapports entre les deux pays sont restés tendus depuis lors.

La France, qui préside en ce moment le Conseil des ministres de la Communauté économique européenne, aimerait que M. Trudeau visite d'abord Paris.

Le gouvernement canadien a pour sa part confirmé la préparation d'une visite du premier ministre en Europe, dans le but d'amé-

liorer les relations commerciales entre le Canada et le Marché commun.

Sous le régime Pompidou, en France, les relations s'étaient améliorées, mais aucun premier ministre canadien n'avait fait de visite officielle.

Quant au nouveau président, M. Valéry Giscard d'Estaing, il semblerait désireux de procéder à un vaste tour d'horizon avec M. Trudeau.



Le maire de Kenora, M. Jim Davidson, et le chef des Indiens Ojibway, M. Louis Cameron, négocient depuis dimanche soir.

Les Indiens de Kenora négocient toujours

KENORA, (PC) — Les gouvernements provincial, fédéral et municipal ont continué leurs négociations avec la Société des guerriers Ojibway, hier, sur les réclamations des Indiens qui ont conduit à l'occupation durant un mois du parc Ancinabe à Kenora en Ontario.

Les négociations ont été entreprises, dimanche soir, à la suite d'une série de négociations par le médiateur Dennis Bank, le leader du AIM (Mouvement des Indiens d'Amérique), qui est arrivé à Kenora vendredi dernier

et qui devait repartir hier soir.

La trêve qui durera dix jours comprend le dépôt des armes par les Ojibway et le retrait des forces policières qui étaient stationnées autour du parc.

Les négociateurs de toutes les parties n'ont fait aucun commentaire à la suite de la rencontre, apparemment pour éviter toute publicité qui pourrait nuire aux négociations.

Durant la période des négociations, les Indiens peuvent circuler librement

dans le parc et le gouvernement provincial a consenti à assumer les frais de téléphone et les frais de séjour des Indiens.

Le principal conflit est le titre de propriété du parc que les Indiens réclament et qui a été vendu à la municipalité de Kenora par le gouvernement fédéral en 1959. Les Indiens soutiennent que cette vente est illégale.

A cela s'ajoutent des accusations de discrimination à différents niveaux dont le plan économique.

Mme Trudeau en vacances

OTTAWA (PC) — Mme Margaret Trudeau, épouse du premier ministre du Canada, doit rentrer plus tard cette semaine de la capitale française et rejoindre son mari dans la Gatineau ou la famille compte prendre quelques semaines de congé.

Mme Trudeau est à Paris depuis le 11 août, en visite privée.

Les enfants de M. et Mme Trudeau séjournent déjà à la résidence d'été du premier ministre.

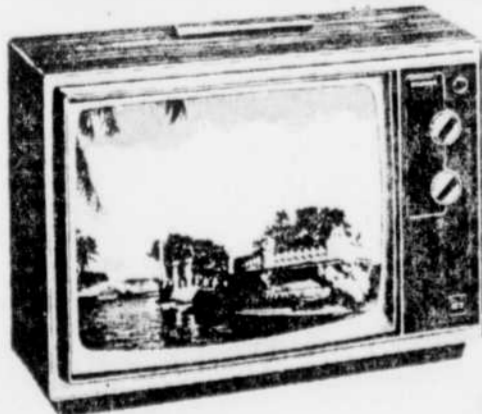
Vous avez des choses en trop dont vous ne vous servez plus.

Pensez aux moins fortunés, eux pourraient les utiliser à nouveau.

Téléphonez à: 837-8478
Comptoir des Infortunés de la Rive-Sud

On passera les prendre sans frais de votre part.

Le GT-Matic SYLVANIA



Transistorisés à **100%**

Le téléviseur couleur sans bouton qui se règle lui-même.

Il est complètement automatisé. Tout ce que vous avez à faire, c'est de changer les canaux. Mettez sous clé les autres contrôles et oubliez-les.

BOUTIQUE DU MEUBLE

GAMILLE SIMARD

533 TRANS-CANADA - 833-1341

SANSUI • KENWOOD • ADMIRAL • GRUNDIG • TELEFUNKEN • BOMASTER • DUAL • ELECTROPHONE • MORSE • BRAUN • MSA • SHURE • DYACO • SHARP • GOODMAN • AKAI • LLOYD'S • AR • ELAC • GOODMAN • ELAC • ELECTROPHONIC • HARMON • KARDON • CONCORDE • ULTIMATE • PANASONIC • TEAC • SONY • NORESCO • PIONEER • SANSUI • KENWOOD • ADMIRAL • GRUNDIG • TELEFUNKEN • BOMASTER • DUAL • ELECTROPHONE • MORSE • BRAUN • MSA • SHURE • DYACO • SHARP • GOODMAN • AKAI • LLOYD'S • AR

SPECIAL KENWOOD

RECEPTEUR STEREO KENWOOD
Modèle 2300 de 64 Watts

*** Table tournante GARRARD avec cartouche magnétique**
L'ensemble Valeur de \$529.00
SPECIAL SAUCIER \$377.00

*** Haut-parleur SE-200**
ÉPARGNEZ **\$152.00**

SPÉCIAUX EXTRAORDINAIRES

CONCORDE CONCORDE

RECEPTEUR STEREO CONCORDE de 80 Watts I.P.P.
Table tournante DUAL CS-12
Haut-parleurs SE-200

L'ensemble valeur de \$445.00
SPECIAL SAUCIER \$299.00

EXTRA SPECIAL AMPLIFICATEUR AM/FM \$49.95

SPECIAL \$49.95

LECTEUR 8 PISTES ELECTROPHONIC POUR AUTO AVEC 2 H. PARLEURS CONTRÔLE DE TONALITÉ

BALANCE ET VOLUME

RADIO PORTATIVE Grundig TR-805 AM/FM/SW AC-DC

Radio AM-FM Electrophone Z-N 1301 8 piste AC-DC portative avec cassette

JUSQU'À 3 ANS POUR PAYER SUR TOUS VOS ACHATS AUCUN COMPTANT REQUIS COMMENCEZ À PAYER DÉBUT SEPTEMBRE

SI VOUS AVEZ 18 ANS ET PLUS ACHÉTEZ SUR NOTRE PLAN D'ACHAT À TERMES FACILES

I.M. SAUCIER INC
40 RUE ST-JEAN, QUEBEC, TEL.: 524-8476

Pour le retour à l'école

Loretteville
264 Racine
Tél.: 842-1945

Orsainville
Place Liray
Tél.: 623-1546

Villeneuve
Place Orléans
Tél.: 661-7330



le fameux bottillon en véritable cuir tan

seulement **9⁹⁵** pointures 11 à 5 et 5 1/2

Conçu spécialement pour les jeunes et à la mode du jour! Excellente valeur pour le retour à l'école. Véritable cuir que vous pouvez traiter à l'huile et à la graisse pour une plus longue durée. Semelle en caoutchouc mousse durable.

La Boutique Aux Aubaines

3 magasins pour mieux vous servir



(C. M. Laval Lord, au centre, professeur de l'Institut de technologie agricole de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, décrit, à ses élèves, les caractéristiques d'une feuille.

Adoption à Sept-Iles du procès-verbal contesté

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ILES — Le Conseil municipal de Sept-Iles a adopté, hier, après une heure et demie de discussions, le procès-verbal de l'assemblée du 15 juillet dernier, mettant ainsi fin à une impasse qui a partiellement paralysé l'administration municipale pendant un mois.

Après l'adoption de ce procès-verbal corrigé, le nom de M. Claude Saint-Pierre ayant été supprimé comme appuieur de la résolution litigieuse, le conseil municipal a ratifié cette même résolution acceptant la quittance de \$10,398.81 de M. Lino Conte, suite à une importante transaction de terrain, survenue à la fin de 1970.

Ce n'est qu'après une longue et pénible discussion que les conseillers municipaux ont finalement emprunté cette voie pour sortir de l'imbrroglio créé.

Des explications répétées, des coups de poing sur la table, une menace de quitter la réunion, plusieurs commentaires, des éclats de rires dans la salle, un long suspense sur le vote d'un amendement, et un ajournement d'une demi-heure pour consulter le conseiller juridique ont marqué le début de cette réunion à laquelle assistaient une cinquantaine de personnes, dont des avocats, des permanents syndicaux et des procureurs.

La proposition de quittance a été acceptée à quatre voix contre deux, après que le conseiller juridique eut affirmé qu'une telle démarche de la part de la ville n'influencerait pas le jugement que devra rendre le juge Gilles Saint-Hilaire, pour une cause inscrite en cour supérieure, relativement au fond de cette histoire.

Par suite de cette adoption, le sourire et la détente ont semblé envahir plusieurs membres du conseil et des hauts fonctionnaires, à l'exception du conseiller Claude Saint-Pierre, qui a manifesté sa déception devant l'attitude du conseiller Ghislain Fourmier, qui a voté contre la proposition. M. Saint-Pierre a haussé le ton, a remué brusquement ses dossiers, mais le tout est apparemment rentré dans l'ordre.

Rappelons que "l'affaire" remonte au 15 juillet, alors que le conseil municipal décidait de signer une quittance avec M. Lino Conte, à la suite d'une vente de terrain.

Le conseiller Saint-Pierre, mentionné au procès-verbal comme appuieur de la proposition, a toujours nie avoir agi ainsi. Le procès-verbal n'a pas été adopté, jetant ainsi le conseil dans l'impasse, deux séances publiques n'ayant été consacrées qu'à discuter de procédure.

La réaction dans la population n'a pas été longue à venir, puisque la résolution a été interprétée comme une intervention dans une cause pendante devant la cour supérieure et qui oppose un organisme par-municipal, la Société de développement, à M. Conte. La société demande à ce dernier de lui remettre les terrains acquis puisque M. Conte n'aurait pas rencontré ses obliga-

tions contractuelles qui lui permettent d'obtenir ce terrain en 1970. Entre-temps, ce terrain est passé aux mains de l'homme d'affaires Joseph Cunial puis au ministère fédéral des Travaux publics pour des sommes de \$200,000 puis \$415,000...

Pour se porter acquéreur de ces terrains, M. Conte devait premièrement céder une lisière de 16 pieds à

la ville pour élargir le boulevard Laure, et deuxièmement, il devait construire un complexe hôtelier de quelque \$600,000; or, la ville a dû exproprier la bande de 16 pieds pour ses travaux de voirie, et d'autre part, le complexe hôtelier n'est pas encore en construction; il en va de même pour l'édifice fédéral qu'Ottawa devait ériger sur ce terrain situé au centre-ville.

Des travaux municipaux approuvés dans le Beauce

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Les électeurs-proprétaires des villes de Saint-Georges-Ouest et de Beauceville ont approuvé d'emblée des projets d'emprunts devant permettre d'importants travaux municipaux.

Très peu de contribuables ont participé aux assemblées publiques qui ont été tenues respectivement les 14 et 15 août. A Ville Saint-Georges-Ouest aucun des participants n'a exigé un référendum, tandis qu'à Beauceville, une telle requête n'a recueilli qu'une seule signature.

L'explication donnée par les édiles concernant cet assentiment populaire est basée sur le

fait que des subventions gouvernementales seront octroyées pour défrayer une très grande partie des travaux projetés.

Dans la ville de Saint-Georges-Ouest, il s'agira de nouveaux travaux de voirie, d'aqueduc et d'égoûts, d'éclairage de rues, etc. prévus en vertu des règlements 89 et 90 dans lesquels sont mentionnés respectivement des coûts de \$690,000 et 288,500. Ces divers travaux seront entrepris cette année et complétés l'an prochain.

A Beauceville, il s'agit d'un projet évalué à quelque \$947,000, dont la réalisation devrait aussi débuter à l'automne. Les travaux à cet endroit comprendront principalement l'amélioration du service d'aqueduc.

La 6e expo régionale de Donnacona ouvrira ses portes demain soir

par Gérard ROCHETTE

DONNACONA — La 6e exposition régionale industrielle, commerciale et culturelle du comté de Portneuf ouvrira ses portes demain soir le mercredi 21 août à 19h, au centre récréatif de Donnacona.

C'est le ministre des Finances, M. Raymond Garneau, accompagné du député provincial, M. Michel Pagé, du représentant fédéral, M. Pierre Bussières, et du maire de Donnacona, M. Louis-Marie Gaudreault, qui présidera la cérémonie d'ouverture.

Cette ouverture revêt un intérêt particulier, spécialement pour les citoyens de Donnacona, alors qu'au nom du gouvernement le député Pagé fera part de la décision du ministre des Affaires municipales, en ce qui concerne le dossier soumis par

les autorités municipales de cette ville.

On sait que ce dossier renferme plusieurs projets réalisés et futurs pour lesquels la ville de Donnacona sollicite une aide financière indispensable pour permettre la poursuite du développement de cette municipalité.

En ce qui regarde l'exposition régionale, la 6e du genre à se tenir dans le comté de Portneuf, plus de 50 exposants de la région y participeront.

Au cours de ces cinq journées que durera cette foire annuelle, les visiteurs pourront assister à des spectacles divers, en plus évidemment de visiter les différents kiosques dans les domaines aussi variés que l'automobile, l'autoneige, l'ameublement, l'électronique, la peinture, la sculpture, l'artisanat et les communications, etc.

On parle écologie, au camp Marie-Victorin

par Monique DUVAL

La session estivale du camp Marie-Victorin met de nouveau l'accent sur l'écologie. Toutes les disciplines au programme (botanique, zoologie, hydrologie, géologie, météorologie, ornithologie, astronomie) se déroulent selon cette orientation plus que jamais à l'ordre du jour.

Cette orientation est d'autant plus normale que ces activités se tiennent en pleine nature, sur les bords d'un lac, le Trois-Saumons, aux abords d'une forêt, enfin, dans un endroit où tout invite à l'observation et à l'étude à l'extérieur.

Ces cours d'été s'adressent à la fois à des professeurs en sciences naturelles et à des étudiants appartenant à un degré assez avancé.

C'est la vingt-et-unième année que le camp Marie-Victorin préside à cette organisation. Il y a deux sessions par été, l'une en juin et l'autre en août. Pour l'un des professeurs, M. Paul-Eugène Mercier, le "doyen", il s'agit du trente-huitième camp; il enseigne l'entomologie.

Ce qu'il y a d'intéressant pour les personnes qui

participent à ce camp d'histoire naturelle, ce qui d'ailleurs se fait dans toutes les organisations similaires aussi bien au Canada qu'aux

Etats-Unis, c'est que la nature des cours est particulière.

La nature est là à la portée de la main, et l'enseignement se fait, beau temps mauvais temps, en plein bois. La pierre qu'on analyse est là à nos pieds, et tous les éléments sont dans leur environnement naturel.

Au camp Marie-Victorin, il y a aussi des laboratoires et des salles de cours. Chaque "étudiant" trouve logement et repas.

Il y a beaucoup d'excursions, mais toutes se font dans le même esprit: sciences naturelles et écologie. Les samedis et les dimanches n'échappent pas à cette loi d'ailleurs allégrement acceptée par professeurs et étudiants.

C'est M. Laval Lord, professeur à l'Institut de technologie agricole de La Pocatière, qui assume la direction du camp, et une visite des lieux, nous a permis de constater la bonne marche de l'organisation et l'intérêt qu'il peut y avoir pour des passionnés d'histoire naturelle d'évoluer dans un tel milieu.

Cependant, M. Lord déplore que, dans le Québec, il existe si peu de ces camps. Il attribue ce fait aux nombreuses difficultés qui peuvent se présenter: manque d'information générale malgré l'effort entrepris par la Corporation du Camp Victorin qui patronne ces activités estivales,

problèmes qui se présentent lorsqu'il faut trouver des professeurs en particulier lorsqu'il s'agit d'aller loin de chez soi, raisons pécuniaires, etc.

Le ministère de l'Éducation fait sa part en apportant de l'aide financière. En ce qui concerne l'université Laval, elle fait aussi sa part en acceptant les crédits donnés aux étudiants qui ont subi les examens mais, malgré cela, il y aurait beaucoup de lacunes à combler.

Pour le directeur, la principale lacune provient de la trop petite demande qui est faite par des adhérents possibles. Selon lui, nous nous trouvons dans un certain cercle vicieux: il n'y a pas beaucoup de camps parce qu'il n'y a pas beaucoup de demandes et il n'y a pas beaucoup de demandes parce qu'il n'y a pas beaucoup de camps...

Pour les autorités du camp Marie-Victorin, les problèmes d'écologie et d'environnement trouvent dans des activités comme celles-ci les meilleures occasions d'inculquer à des jeunes — et à des adultes aussi — le respect pour la nature, l'acquisition des connaissances et un complément dans un domaine déjà familier.

Cette session 1974 groupe 11 professeurs et un total de près de 100 étudiants dont plusieurs sont des femmes. M. Lord et ses collègues ne trouvent pas ce nombre suffisant.

Riendeau est accusé de meurtre

par Lucien LATULIPPE

Un homme d'affaires de Montréal a été accusé de meurtre, hier, au palais de justice de Rimouski. Raoul Riendeau, âgé de 33 ans, est soupçonné d'avoir tué d'un coup de feu Bernard Tremblay, âgé de 26 ans et demeurant à Prieze.

L'enquête préliminaire du prévenu a été fixée au 6 septembre. Une requête pour la mise en liberté sous cautionnement sera étudiée ces jours-ci.

Bernard Tremblay a été tué, le 10 août dernier, dans la discothèque "L'Infonie" de l'hôtel Commercial à Mont-Joli. Une balle de calibre .25 l'a atteint sous le

menton et elle est sortie par l'oreille.

Après entente avec le ministère de la Justice, Me Mark Dubé, avocat de la Couronne à Rimouski, a décidé de se prévaloir des dispositions spéciales prévues dans le code criminel et de passer outre à l'enquête du coroner qui avait été fixée à aujourd'hui.

Riendeau a comparu devant le juge Georges-Etienne Blanchard qui, incidemment, doit prendre sa retraite prochainement. Il est détenu à Rimouski en attendant l'étude de sa requête en cautionnement.

Rappelons que Tremblay était au bar de la disco-

thèque. Un individu s'est approché de lui et il l'a abattu sous les yeux de plusieurs témoins.

La police croit que Tremblay a été tué par erreur. La victime était un motard sans aucun dossier et reconnu tranquille. Un autre motard, ressemblant à Tremblay, était l'homme visé, semble-t-il, et il était à la discothèque, cette nuit-là.

L'enquête a révélé qu'un règlement de compte serait à l'origine de ce meurtre. L'homme que l'on devait abattre a déjà vécu dans la Métropole.

Autre accusé

Deux autres personnes qui ont été arrêtées en rapport avec le meurtre de Tremblay a été accusée de vol et recel d'une auto qui a été volée à Longueuil. Le véhicule a été trouvé à Saint-Octave-de-Métis.

Gilles Legault, âgé de 21 ans, de Montréal, a opté pour un procès devant jury et son enquête préliminaire a été fixée au 2 octobre.

Le juge Blanchard a permis à Legault de reprendre sa liberté provisoire sous un cautionnement personnel. Il lui a également imposé la condition de se rapporter à la police à chaque semaine.

Par contre, la jeune fille qui a aussi été détenue au sujet de ce même meurtre a été libérée sans qu'aucune plainte ne soit portée contre elle. Elle était dans la discothèque au moment du meurtre et la police avait trouvé dans son sac à main l'étui d'un revolver de calibre 25.

La jeune fille avait également été vue avec Legault avant le meurtre de Tremblay. Legault avait été engagé comme gérant de la discothèque, tandis que Riendeau en était le portier. Ce dernier a été retracé à Montréal, trois jours après le meurtre.

ÉCOLE BLUTEAU
COURS COMMERCIAL RÉGULIER SECONDAIRE COURT
Reconnue pour fins de subvention
Permis no 669515
Cours du jour ou du soir
Cours de perfectionnement et Culture personnelle Niveau secondaire
473, de la Conardière
Tél.: 524-3215
ACCEPTONS GARÇONS ET FILLES
Essai de 15 jours gratuits
Bureau: de 9 a.m. à 8.30 p.m.

A VENDRE
48 logements
Construction 1973, chauffage électrique, rendement brut de 17.68%, comptant de \$30,000.00.
RAYMOND BERTRAND
522-7041 — 651-8867
580 est, Grande-Allée, Ch. 40
A. E. LE PAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT COURTIER

Pour un avenir meilleur
D l'institut Denys
722 côte Ste-Geneviève
Québec G1R 3K9
tel.: 529-3764

gratuits
ESTIMATION ET DÉMONSTRATION À VOTRE DOMICILE LE JOUR OU LE SOIR PAYEZ EN 90 JOURS
Sur les fameuses **PORTES, FENÊTRES COULISSANTES ET THERMOS EN ALUMINIUM de WM MORRIS**
FENÊTRES D'ALUMINIUM ÉTÉ — HIVER MODÈLE 1974 EN 6 COULEURS FINI EMAIL CUIT
INSTALLÉES PAR NOS EXPERTS
GARANTIE MORRIS depuis plus de 49 ans "Marchandise satisfaisante" ou remplacée sans frais
FENÊTRES COULISSANTES CHOIX DE 6 COULEURS FINI EMAIL CUIT
ESTIMATIONS GRATUITES TERMES FACILES
WM MORRIS & FILS INTL INC.
LE PLUS GRAND BOUTIQUE DANS LE QUÉBEC DES PORTES ET FENÊTRES.
692-2127
263, rue St-Paul (carré Parent) Qué.
aussi AUVENT EN FIBRE DE VERRE et d'ALUMINIUM, DECLIN d'ALUMINIUM, GOUTTIÈRES et PERSIENNES

Les travailleurs de la Davie sont prêts à un long conflit

par Marc PLAMONDON

Les quelque 1.500 travailleurs du chantier maritime Davie Shipbuilding à Lauzon, se préparent à un conflit long et difficile. En effet, malgré une rencontre cordiale avec l'employeur, vendredi, les syndiqués, affiliés à la CSN, rencon-

traient, hier, des fonctionnaires fédéraux de la Commission d'assurance-chômage.

Vendredi, une rencontre entre les parties a permis à l'employeur de faire une revue des problèmes des syndiqués qui se sont vus mis à pied, mercredi, lors-

qu'un de leurs délégués avait battu un contremaître. Le congédiement de ce délégué syndical avait soulevé, dans l'après-midi du même jour, des mouvements de protestation sur le chantier. Craignant la détérioration irrémédiable de la situation, la direction du

chantier avait pris l'initiative de le fermer.

Interrogé, vendredi, sur la date de réouverture, la partie patronale s'est refusée à donner une réponse à la partie syndicale. Elle s'est contentée d'assurer le président du syndicat, M. Clément Fleury, qu'elle examinera les demandes des travailleurs, et qu'elle donnera suite dans les prochains jours.

Les demandes des syndi-

qués, au nombre de huit, se réfèrent, en fait, à une situation qui perdure depuis plus de deux mois, au moins. Il y a, au premier plan, une demande d'indexation des salaires au coût de la vie. En plus, le syndicat demande à la compagnie le renouvellement, dans la pratique, de la reconnaissance syndicale du président et des délégués du chantier, ainsi que l'autorisation, sans restriction, pour ceux-ci, d'exercer leur activité syndicale

pendant les heures de travail.

Pour sa part, la partie patronale se dit prête à examiner ces problèmes, dans la mesure où le syndicat acceptera d'étudier, en même temps, une clause de

flexibilité des métiers qui permettrait à la compagnie d'économiser temps et argent. Cette flexibilité se résume au fait que des travailleurs spécialisés acceptent de faire le travail de certains autres ouvriers lorsque les tâches à accom-

plir permettraient une économie de temps et seraient de nature à ne pas compromettre la compétence et la sécurité des uns ou des autres. Le syndicat se dit prêt à discuter de ce problème dans la mesure où l'indexation serait réglée.

La grève est terminée à la Lynn MacLeod

THETFORD MINES — Les quelque 160 métallos de la fonderie Lynn MacLeod Metallurgy Ltd. à Thetford Mines, ont mis fin, en fin de semaine dernière, à un débrayage illégal qui durait depuis neuf jours.

Les parties patronale et syndicale sont venues à un compromis, vendredi der-

nier, au palais de justice de Thetford, avant que la cour supérieure n'ait à statuer sur une requête en injonction interlocutoire déposée par l'employeur pour forcer le retour au travail des employés.

En vertu de ce règlement hors cour, l'employeur s'est engagé à n'intenter aucune

poursuite judiciaire contre le syndicat ou ses membres, et à négocier, au début de septembre, les griefs qui furent à l'origine du conflit.

Les ouvriers tenaient des "journées d'études" depuis le 7 août dernier parce que, selon eux, l'employeur ne respectait pas la clause de l'ancienneté inscrite dans le contrat de travail qui avait été paraphé, le 6 mai dernier, après une grève de deux semaines.

Selon une source autorisée, au cours des pourparlers ardues qui ont précédé le règlement du litige, l'employeur avait réclamé que les ouvriers reprennent le "temps perdu" en travail supplémentaire rémunéré au temps régulier.

Le syndicat n'a pas rejeté le principe du rattrapage du temps perdu, mais les modalités quant à l'application de cette proposition seront établies au cours de négociations à venir.

Selon cette même source, les syndiqués refuseront d'être payés au taux régulier pour des heures supplémentaires de travail.



Seulement sept jours avant l'ouverture de...
Pollack + LÉVIS

Employée réengagée

THETFORD MINES — Une entreprise thetfordoise s'est vue forcée de réembaucher une employée qu'elle avait congédiée, le 14 décembre dernier, pour activités syndicales.

Dans un jugement qu'il vient de rendre, M. René Cormier, commissaire enquêteur du ministère québécois du Travail, a ordonné à la firme "Industrie de l'Aiguille Ltee", de réengager Mlle Nicole Perron à partir du 12 août dernier, et à lui rembourser \$2.750 pour les jours de travail que

cette dernière a perdus après son congédiement.

Depuis deux ans à l'emploi de cette manufacture de vêtements pour enfants, Mlle Perron avait été congédiée alors qu'elle participait à la formation d'un syndicat au sein des quelque 70 employés de l'usine. Après le départ de Mlle Perron, le projet était tombé à l'eau.

L'employeur en a appelé de ce jugement, mais sa requête a été rejetée.

Cause ajournée

MONTREAL (PC) — A cause de l'absence de six accusés, le juge James Huggessen a ajourné à aujourd'hui la cause d'outrage au tribunal qui devait procéder, hier, contre 71 préposés à l'entretien de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal.

de travail imposé aux cadres qui assurent l'entretien depuis le début du débrayage.

Cet arrêt de travail a commencé dans un geste de solidarité à l'égard de 73 préposés à l'entretien qui ont été suspendus pour avoir refusé de travailler le 24 juin et le 1er juillet.

En présentant leur requête, les avocats de la défense ont fait valoir que six des accusés étaient ou malades ou en vacances.

La querelle a ensuite englobé la question de l'indexation des salaires au coût de la vie.

Les accusations ont été portées à la suite du refus des préposés à l'entretien d'obéir à une injonction de la cour supérieure leur ordonnant de retourner au travail.

Le différend, qui a réussi à paralyser le métro, pourrait fort bien immobiliser les autobus d'ici à quelque temps, à cause du surcroît

MAISON À VENDRE?
ON EN VEND DES CENTAINES
CHAQUE ANNÉE DANS LE QUÉBEC MÉTRO



UNE PETITE ANNONCE À FAIRE PASSER?
10 lignes téléphoniques vous écoutent.
529-9231
A votre service 12 h. par jour. La place d'affaires de monsieur tout-le-monde.

VOUS ÊTES INVITÉS

À LA PRÉSENTATION DES PRODUITS 1975 DE Sansui

APPAREILS STÉRÉO ET QUADRAPHONIQUES

DATE: Samedi le 24 août 10h00 à 21h00

LIEU: Centre Municipal des Congrès de Québec

5 **Sansui** LA COMPAGNIE QUI VOUS OFFRE 5 ANS DE GARANTIE

Retour à l'école

Offrez la qualité "Teenform et Trimfit" à vos jeunes et économisez!

A. Soutien-gorge "Teenform"
pour jeunes filles actives

4⁰⁰ A ET AA 4⁵⁰ B

Modèle "liberté" conçu à l'intention des jeunes filles actives. Bonnets 100% nylon, dos en nylon spandex et antron; facile d'entretien. Blanc, A et AA, B, (4.50).

B. Soutien-gorge "Teenform"
à tricot double

4⁰⁰

Modèle régulier avec coupe spéciale pour améliorer votre silhouette, et bonnets moelleux pour plus de confort. Dos en nylon, spandex et antron, bonnets 100% nylon. Blanc A et AA, 30, 32, 34.

Teenform

MAIL ST. ROCH - SAINTE-FOY BIENTOT, GALERIES CHAGNON, LÉVIS

Les collants "Cable"
sans couture "Trimfit"

3⁰⁰

Modèle à texture, en nylon souple, entièrement extensible. Offerts dans les teintes de beige, marine, brun ou brun, tailles 4-CX, 7-9, 10-12, 12-14.

Collant "Classic"
"Trimfit"

2²⁵

Collant sans couture, entièrement en nylon extensible, uni. Confort accru assuré, grâce au gousset enrobant. Beige et marine, tailles 4-6X, 7-9, 10-12, 12-14.

Bas "Trimfit" pour le sport à l'école

Fameux bas "action", en laine, orlon et spandex mélangés, spécialement conçus pour donner plus de liberté à vos mouvements. Brun, blanc ou vert forêt. Grandeurs 8-9 1/2, 9-10 1/2.

1¹⁹

Bas trois-quarts de qualité "Prince Knit"

Bas 100% nylon, avec torsades décoratives. Rouge, blanc, vert, marine et brun.

Grandeur 6-7 1/2	.79
Grandeur 8-9 1/2	.89
Grandeur 9-11	1.00

Bas trois-quarts "Prince Knit"

Bas trois-quarts, épais, 75% acrylique et 25% nylon, avec torsades décoratives, pour donner du style à votre tenue d'écolière. Blanc, brun ou marine.

Grandeur 7-9	1.19
Grandeur 9-11	1.29

TELEPHONEZ
MERCREDI
JUSQU'À 8H. P.M.
529-9292
JEUDI
DES 9H. A.M.
TELEPHONEZ

"C'est à Winnipeg que j'aurais dû le battre"

par Jacques ARTEAU

Champion du Québec, un titre qui lui avait échappé ces deux dernières années, Réjean Genois ne se satisfait pas encore d'une époustouflante saison estivale.

"C'est une victoire importante pour moi, aucun doute là-dessus, mais j'aurais dû faire mieux à Winnipeg", de s'autocritiquer Réjean Genois, qui venait pourtant d'enregistrer un de ses meilleurs "smashes" en prenant la mesure de Pierre Lamarche, en fin de semaine, à Montréal.

Depuis plus d'un mois et demi, il a passé tout au plus trois jours hors du court. Il s'engage, cette semaine, à Cap-Rouge, dans son 10e tournoi depuis le lendemain de la Saint-Jean, ce qui constitue déjà sa plus active saison estivale.

Au club Monkland de Montréal, dimanche, il a réalisé une de ses ambitions de la saison en se vengeant d'un ami et rival de longue date, Pierre Lamarche. Une victoire en trois sets, 2-6, 6-4, 7-5, lui valut le championnat provincial et une bourse de \$300. C'était sa première victoire sur Lamarche, qui l'avait éliminé en demi-finale des championnats canadiens à Winnipeg, un peu plus tôt.

"C'est à Winnipeg que j'aurais dû le battre. Je suis désappointé de ne pas avoir réussi, comme je suis un peu désappointé de ne pas avoir fini mieux qu'en quatrième place dans le circuit Rothmans", explique le jeune tennisman de Loretteville.

Commentant sa victoire avec Richard Legendre dans les doubles, il reprend soudainement sur un ton plus satisfait: "Ce sont deux bonnes victoires, je suis surtout content du fait que l'an dernier, j'étais le numéro un au Québec sans avoir gagné le championnat".

Le nouveau champion québécois retrouvera le même adversaire dans le tournoi Rondeau, cette semaine, à Cap-Rouge. Pierre Lamarche est le deuxième semé derrière McCormick dans ce tournoi, suivi de Tony Bardsley et Genois.

"Je commence à sentir les effets de la fatigue. Il faudrait que je me repose mentalement; c'est peut-être ce qui m'incite à être plus exigeant pour moi-même", dit-il.

Le seul membre de l'équipe canadienne qui ait réussi à arracher un point à l'équipe mexicaine, l'an dernier, Réjean Genois vit

avec autant d'anxiété à attendre les prochains choix de l'équipe nationale.

"Ce point-là contre le Mexique peut m'aider, ajoute-t-il, aussi mon classement dans le circuit Rothmans et l'expérience de ma première compétition de la coupe Davis. Je serais le plus surpris du monde si je n'étais pas choisi sur l'équipe mais les choix ne sont pas encore annoncés".

Les choix de l'équipe canadienne doivent être finalisés, à la fin de septembre, lors de la finale du circuit Rothmans, à Ottawa. Les quatre membres et trois remplaçants se rendront ensuite à Vancouver où se tiendra l'entraînement en prévision de la ronde nord-américaine contre le Mexique au début d'octobre, tout probablement à Québec.

"Je devrai sortir du pays l'an prochain. J'ai beaucoup amélioré mes coups de fond et mes retours cet été, mais j'ai réalisé en jouant contre les Français, qui sont venus au Canada, qu'il me fallait une compétition supérieure. Si tout va bien dans mes démarches pour obtenir une bourse gouvernementale, je partirai en tournée européenne en mars prochain, à la fin de mes études en Floride", conclut-il, avec les plus grands espoirs du monde.



Le Soleil, Roland Marcoux

Cyclisme: l'Urss ne pourra sans doute pas oublier

MONTREAL (PC) — Vladimir Vackar et Miroslav Vimazal, de Tchécoslovaquie, ont remporté la médaille d'or du tandem, hier soir, aux Championnats du monde de cyclisme de Montréal.

Champions du monde à San Sebastian, Vackar et Vimazal ont triomphé en deux manches et pour la deuxième année consécutive des Soviétiques Vladimir Semenets et Victor Kopylov. C'était aussi la deuxième fois en deux jours que l'Urss s'inclinait en finale devant la Tchécoslovaquie.

Vingt-quatre heures plus tôt, le Tchèque Anton Tkac avait enlevé en deux manches successives la médaille d'or de la vitesse amateur devant Sergei Kravtsov.

Bien qu'ayant perdu la première manche de la seconde finale aux mains des Néerlandais Rinie Langkruis et Lau Weldt, l'équipe polonaise de Andriej Bek et Bendykt Kocot s'est assurée la médaille de bronze du tandem.

A un jour de la fin des épreuves sur piste, l'Union soviétique occupe la tête du classement avec trois médailles d'or, trois d'argent et une de bronze. La Tchécoslovaquie a remporté deux médailles d'or et la Pologne deux médailles de bronze.

En quarts de finale de l'épreuve de vitesse pour

professionnels, Robert Van Lancker, de Belgique, a éliminé Leijn Loeversijn, des Pays-Bas; Giordini Turrini, d'Italie, a battu Harry Cutting, des Etats-Unis; John Nicholson, d'Australie, a défait Ezio Cardì, d'Italie; et l'Australien Danny Clark a eu raison du Danois Peder Pedersen.

La première manche de la série Turrini-Cutting a dû être reprise à cause d'une chute de l'Américain. Au deuxième essai, les deux cyclistes ont maintenu un surplace pendant six minutes et 30 secondes, ont ensuite avancé de quelques mètres pour rester immobiles pendant encore une minute et cinq secondes.

En quarts de finale de la poursuite par équipes, l'Allemagne de l'Ouest, tenant du titre, a réalisé le meilleur temps de l'épreuve de 14 tours en éliminant les Pays-Bas.

Hans Lutz, Peter Vonhof, Gunter Schumacher et Dietrich Thurau ont été chronométrés en quatre minutes et 21,40 secondes, près de huit secondes de mieux que l'équipe néerlandaise.

La Grande-Bretagne, qui a terminé la course avec seulement trois coureurs, Ian Hallam ayant chuté au dernier tour, s'est inclinée devant la Tchécoslovaquie, l'Allemagne de l'Est et la Colombie a concédé au 11ème tour la victoire à l'Union soviétique.

Les Carnavals avaient une occasion rêvée...

Par François ROY
Y'a rien qui marchait

chez les Carnavals hier soir! Pourtant, grâce à une pro-

motion commerciale, les joueurs locaux avaient sous

les yeux la meilleure foule de la saison avec

4.950 spectateurs. Mais ça ne marchait pas...

Les Carnavals ont donc dû baisser pavillon, par 4-2

devant les Aigles de Trois-Rivières, dans cette première joute d'une série de trois, qui conduira les deux clubs au stade trifluvien ce soir. Ils reviendront s'affronter au stade local, demain, à 20h.

reprises. A la quatrième, après avoir placé Peguero, Goodman et Creech sur les sentiers, Skogan força son rival Fierbaugh à frapper dans un double-jeu. Mais Peguero en profita pour marquer le premier point des Carnavals.



Il n'y avait guère de sièges disponibles. Une petite promotion qui aura finalement bondé le stade municipal...mais pas empêché les Aigles de l'emporter.

Sous la poussée revigorante de l'arrêt-court Tony Franklin, avec quatre en cinq et un point produit, et du voltigeur de gauche Bob Polaski, avec trois en cinq, les visiteurs n'ont eu besoin que d'un point à la troisième et trois de plus à la sixième pour mériter la victoire.

A la sixième, suivant le retrait de Peguero sur un long ballon au champ gauche, Goodman, Creech et Valentine frappèrent en lieu sûr. Puis Scott retiré sur un haut ballon au champ

Le point tournant du match a sans nul doute été cette erreur coûteuse du joueur de troisième but Larry Parrish, à la sixième. Son lancer erratique au receveur Barry Goodman a non seulement roulé au loin, mais a permis du même coup à Polaski et Rusty Ward de croiser le marbre sans problème.



Pendant que Randy Fierbaugh, chancelant, subissait son quatrième revers de la saison contre un même nombre de gains, les Aigles remplumés ajoutaient un quatrième point quand le receveur Bill Wood rappiqua au marbre sur un solide coup sûr du deuxième-but Ed Sherlin.

centre, permit à Goodman de croiser le marbre pour le deuxième et dernier point des Carnavals.

Les huit coups sûrs des Carnavals furent très bien espacés par le lanceur gagnant Thor Skogan, qui ne se fit déjouer qu'à deux

Des doubles ont été cognés par les Aigles Franklin, Polaski et Staffieri tandis que Cromartie en obtenait un pour les locaux. Chaque équipe laissa neuf coureurs sur les sentiers. Le lanceur Don Albin est venu prendre la relève de Fierbaugh pour les trois dernières manches, mais ce fut sans espoir...les cogneurs des Carnavals mordant la poussière tour à tour.

Les Français avaient le vent dans...le parachute

par Jacques DRAPEAU

Le parachutiste français André Chambon qui possède environ 2.850 sauts à son actif, a servi tout un spectacle, hier, aux amateurs de parachutisme, dans le cadre de la Superfrancofête.

Chambon a touché le disque de quatre pouces de diamètre pour un saut parfait, à son quatrième essai, pour s'emparer de la position de commande, devant le Belge Philippe Mouton et le Québécois Nelson Van Chesteing. Ce dernier a également réussi un saut parfait au cours de la journée.

Chez les dames, Michèle Cousté, de France, a réussi,

elle aussi, un atterrissage parfait à son premier essai. Elle détient une priorité de plus de quatre mètres sur la Québécoise Louise Cadoret.

Les parachutistes ont, jusqu'ici, complété quatre des 10 sauts de précision de la compétition qui se poursuit aujourd'hui.

Jogging Les amateurs de jogging prendront d'assaut la nouvelle piste extérieure de l'université Laval, aujourd'hui, grande journée consacrée à la condition physique du Québécois, à la Superfrancofête.

Le directeur du secteur sportif, Marcel Tremblay, a exprimé sa conviction que

cette initiative sera couronnée de succès à cause, principalement, du caractère populaire conféré à cette initiative.

Jusqu'à 19 heures aujourd'hui, les amateurs de jogging peuvent emprunter la piste en tartan de l'université Laval pour parfaire leur entraînement. Ils ont, par le fait même, l'opportunité de courir aux côtés de Philippe Latulipe, 55 ans, champion du monde de la marche et course. Latulipe compte bien couvrir, à cette occasion, la distance du marathon, soit 26 milles et 385 verges.

Depuis ce matin, le groupe de recherches sur la Condition physique du Qué-

bécois présente, au kiosque de Sport Canada, un montage audio-visuel sur la participation du Québécois moyen à l'activité physique.

Crosse Dans une rencontre de demi-finale disputée hier soir, à l'aréna de Sainte-Foy, l'Ontario n'a fait qu'une bouchée de la formation du Nouveau-Brunswick, l'emportant par 23-1.

Au programme des activités de la Superfrancofête, pour la soirée, figure également une démonstration de nage synchronisée et de plongeon, à la piscine du PEPS. Cette représentation débute à 19 heures pour se terminer à 21h30.

A VENDRE

CHEVROLET 1972 BEL AIR

Hard-top - 2 portes

CHEVROLET 1973 BEL AIR

4 portes

2 CHEVROLET 1974 BEL AIR

Hard-top - 2 portes

1 CHEVROLET 1974 IMPALA

Hard-top - 2 portes

1 MONTE-CARLO 1974

Hard-top - 2 portes

1 OLDSMOBILE 1974

Delta Royal - Hard-top - 2 portes

1 OLDSMOBILE REGENCY 1973

Hard-top - 4 portes

1 PONTIAC LAURENTIEN 1974

Hard-top - 2 portes

Demandez M. Claude Moisan à 687-2111



20, boul. Hamel, Québec 8

CAISSIÈRES

dames ou demoiselles demandées

pour travailler 30 heures par semaine à notre magasin de Ste-Foy.

Vous présenter au magasin



1170, Rte de l'Eglise, Ste-Foy

NOTRE RUBRIQUE "A QUEBEC AUJOURD'HUI"

vous informe des activités culturelles et sociales tous les jours

LE SOLEIL

AVIS

AVIS est par les présentes donné que BOULANGERIE FORESTVILLE INC. s'adressera à l'Honorable ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives, aux fins d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

AVIS

Prenez avis que la compagnie TRANSPORT N.G.B. INC., 415, Pére Lacombe, Québec, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour l'obtention d'un permis spécial pour exploiter un service de camionnage général local à St-Romuald et dans les rayons de cinq (5) milles et trente (30) milles des limites de ladite localité.

AVIS

Conformément aux dispositions de l'article 2.60.3 du règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS

Conformément aux dispositions de l'article 2.60.3 du règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission.

La Commission des Transports du Québec avise toutes les personnes intéressées qu'elle tiendra une audience publique le 28 août 1974 à 10.00 heures à ses bureaux situés au 585 est, boul. Charest, 8e étage, Québec, aux fins d'entendre les requêtes en annulation d'adjudication de contrats de transport d'écoliers ci-après énumérées.

Rôle: Q-1642 Dossier: Q-100016 D-1

Rôle: Q-1648 Dossier: Q-100023 D-1

Rôle: Q-1649 Dossier: Q-100023 D-1

Rôle: Q-1716 Dossier: Q-100035 D-1

Rôle: Q-1718 Dossier: Q-100036 D-1

Rôle: Q-1719 Dossier: Q-100020 D-1

Rôle: Q-1724 Dossier: Q-100031 D-1

Rôle: Q-1722 Dossier: Q-100040 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-100024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

AVIS

PRENEZ AVIS que la requérante Transport Morneau Inc. s'adressera à la Commission des Transports du Québec, en vue d'être autorisée à acquiescer le commerce et le permis dévolu présentement par Fernand Desbiens à St-Honoré.

PRENEZ EGALLEMENT AVIS que le requérant Fernand Desbiens s'adressera à la Commission des Transports pour être autorisé à transférer son permis de transport à Transport Morneau Inc. ce permis portant no. 5068 V, se lisant: A) St-Louis du Ha' Ha' et environs.

Tout intéressé peut contester la présente demande dans les 4 jours suivant la première publication dans ce journal en s'adressant à la principale place d'affaires de la requérante Transport Morneau Inc., soit à St-Arène, Cte Rivière-du-Loup.

NICOL HENRY, proc. de la requérante

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS

Conformément aux dispositions de l'article 2.60.3 du règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission.

La Commission des Transports du Québec avise toutes les personnes intéressées qu'elle tiendra une audience publique le 29 août 1974 à 10.00 heures à ses bureaux situés au 585 est, boul. Charest, 8e étage, Québec, aux fins d'entendre les requêtes en annulation d'adjudication de contrats de transport d'écoliers ci-après énumérées.

Rôle: Q-1642 Dossier: Q-100016 D-1

Rôle: Q-1648 Dossier: Q-100023 D-1

Rôle: Q-1649 Dossier: Q-100023 D-1

Rôle: Q-1716 Dossier: Q-100035 D-1

Rôle: Q-1718 Dossier: Q-100036 D-1

Rôle: Q-1719 Dossier: Q-100020 D-1

Rôle: Q-1724 Dossier: Q-100031 D-1

Rôle: Q-1722 Dossier: Q-100040 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-100024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

Rôle: Q-1850 Dossier: Q-10024 D-1

Rôle: Q-1846 Dossier: Q-10021 D-2

Rôle: Q-1847 Dossier: Q-10022 D-1

